

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-003

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Rapporteur : Jean Yves PAQUELET, sixième adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du même code ;

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée dans les communes de plus de 3 500 habitants par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

La composition de cette commission pour la ville de Montluel est la suivante :

- Le Maire ou son représentant ;

- Cinq membres titulaires élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-003-DE
Date de dépôt en préfecture : 27/04/2026

- Cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret », il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après appel des candidatures, une liste est candidate :

- Liste 1 :

- Titulaires : Gilbert BARRIQUAND, Franck GENILLON, René BERTRAND, Isabelle GALLAGA, Albane COLIN
- Suppléants : Jean Yves PAQUELET, Christian GUILLEMOT, Fabiennen LOUPY, Julie MILAN, Xavier PERRIN

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après avoir procédé aux opérations au vote à main levée, le Conseil municipal à l'unanimité, proclame élus membres de la Commission de délégation de service public :

- Titulaires : Gilbert BARRIQUAND, Franck GENILLON, René BERTRAND, Isabelle GALLAGA, Albane COLIN
- Suppléants : Jean Yves PAQUELET, Christian GUILLEMOT, Fabienne LOUPY, Julie MILAN, Xavier PERRIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-003-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026